

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Les cicatrices de l'histoire

Le président français a affirmé devant le parlement algérien que l'amitié entre les deux peuples devait s'appuyer sur la vérité historique: «Rien ne se construit dans la dissimulation, dans l'oubli et encore moins dans le déni, a-t-il déclaré. La vérité, elle n'abîme pas, elle répare. La vérité, elle ne divise pas, elle rassemble. Alors l'histoire, même quand elle est tragique, même quand elle est douloureuse pour nos deux pays, elle doit être dite [...]. Connaître, établir la vérité, c'est une obligation, et elle lie les Algériens et les Français. Et c'est pourquoi il est nécessaire que les historiens aient accès aux archives.» Sans doute. Encore faut-il s'accorder sur ce qu'est la vérité, et en particulier la vérité historique.

Etablir une connaissance aussi exhaustive et précise que possible des faits passés ne suffit pas. L'histoire, c'est aussi la vie qui passe au travers de ces faits et les relie par mille enchaînements de causes à effets.

Car la communauté politique ne se contente pas de subir les événements. Elle y réagit, les assimile. Ses heurs et malheurs rythment et orientent son destin. Ils marquent d'un sceau original les mœurs, les institutions, les productions artistiques. Et cette originalité se retrouve dans chacun de ses membres.

Au cours de ce lent processus d'assimilation, les tragédies, les forfaits, les injustices perdent peu à peu leur capacité de nous indigner. Ils se transforment,

pourrait-on dire, en simples faits. Disons-nous que le temps les blanchit? Oui et non. En lui-même, un crime ou un désastre ne devient pas plus aimable pour être plus ancien. Mais les coupables ou les fautifs sont décédés, les troubles qu'ils ont causés dans la société se sont dissipés, l'oubli, qui est peut-être une manifestation de l'instinct de conservation, a fait son œuvre dans la population.

Après un temps plus ou moins long, qui dépend de l'ampleur et de la gravité des faits, mais aussi de la vitalité de la communauté, les regrets et les rancœurs s'évanouissent. Les blessures cicatrisent.

Il arrive aussi que, dans la durée, un événement change de sens. Ainsi César était un colonisateur qui a conduit la guerre des Gaules en fonction de sa carrière politique. Mais il n'est pas moins vrai qu'il a unifié les tribus gauloises en leur imposant l'ordre romain. Cette colonisation préparait le cadre de la future France. Les Français peuvent donc aussi considérer la défaite d'Alésia comme bénéfique. Pour l'historien, l'important est de lui donner sa juste place par rapport aux faits antérieurs et par rapport à ses conséquences. Cette espèce de neutralisation morale ne relève pas de l'indifférence ou du cynisme. Simplement, l'historien règle son objectif sur le temps propre des nations, qui est un temps long.

Insistons: on ne peut pas juger les faits indépendamment des réponses que la société leur a apportées. Car il arrive qu'on tire un bien d'une aventure pénible. Et dans ce cas, cette aventure y trouve comme un début de justification, en tant que cause indirecte et involontaire d'un effet heureux.

Un peuple a le droit d'avoir la mémoire longue, et les souvenirs de persécutions, de massacres et de déportations ne disparaissent pas en une génération.

Mais repêcher certains événements, leur réinsuffler médiatiquement une vie artificielle, puis s'en indigner – ou faire semblant de s'en indigner – comme s'ils venaient d'avoir lieu ne relève ni de la mémoire collective, ni de la recherche historique. Cela relève de la polémique. Il s'agit de manifester sa conformité à l'esprit du temps, parfois aussi de se blanchir soi-même en rendant les gens du passé responsables de tous nos maux. La recherche historique n'est alors plus qu'une enquête à charge dans la préparation du procès qui est le but réel de l'opération.

Ouvrir ce genre de procès, c'est arracher les cicatrices dans l'espoir ou sous le prétexte de retrouver l'épiderme intact d'avant la blessure. Mais sous la cicatrice, il n'y a que la blessure. Et il n'y a plus personne pour en répondre, et plus personne pour pardonner. Extrayant les faits de l'enchaînement temporel qui leur

donnait leur pleine signification, on les prive de son œuvre réparatrice, on les empêche de cicatriser à nouveau. La nouvelle plaie suinte sans fin.

C'est exactement dans cette situation que nous a mis le conseiller fédéral Kaspar Villiger quand il a présenté, au nom de la Suisse, des excuses officielles pour des actes que lui-même qualifiait d'«inexcusables».

Tout se tient. En arrachant les cicatrices du passé, c'est le présent qu'on mutile. Villiger voulait juste se tirer des pattes. Il ne voyait pas que le dénigrement de ses collègues en poste durant la guerre affaiblirait aussi la Confédération actuelle, minant sa conscience d'elle-même et sapant sa capacité de résistance.

Il y a l'histoire vivante, qui consiste à mettre dans une juste perspective les faits du passé pour mieux connaître et mieux aimer un endroit, un pays, une civilisation. Et puis, comme nous le savons depuis le rapport Bergier, il y a l'histoire morte: le chercheur charcute le passé pour y prélever, comme s'il travaillait sur un cadavre inconnu, les éléments conformes à son idéologie et susceptibles de causer du tort à ses adversaires.

Le président Hollande ouvre les archives françaises. Que nous diront-elles? Que leur fera-t-on dire?

OLIVIER DELACRÉTAZ

La Cathédrale de Lausanne et la musique

Disons-le d'emblée, la parution de l'ouvrage *La Cathédrale Notre-Dame de Lausanne, Monument européen, temple vaudois* est un événement majeur pour notre communauté¹. La hauteur de vues qui a présidé à sa conception et la beauté de sa réalisation en font une joie pour l'esprit, et l'Etat de Vaud s'honore en assumant une telle mission.

D'autres que nous diront sans doute tout ce qui fait le prix de ce travail, en particulier par la mise en évidence de la longue histoire de l'édifice, parfois mouvementée, des origines à son emblématique beauté d'aujourd'hui. Le titre retenu est particulièrement heureux, éloigné de tout particularisme, qui fait état des relations établies avec la France, l'Angleterre et le Saint Empire, et confère ainsi à notre Cathédrale un rôle éminent dans l'évolution de l'architecture gothique européenne.

Quant à la seconde partie du titre, elle est, elle aussi, parfaitement justifiée et le chapitre intitulé *La Cathédrale: temple vaudois*, signé Olivier Meuwly, prend toute sa signification. Car, du long cortège des pèlerinages médiévaux et de leur fervente piété mariale pour *Notre-Dame de Lausanne* à la naissance du canton de 1803 et aux relations – tendues ou non – de l'Etat et de l'Eglise, la Cathédrale est restée le lieu de conver-

gence privilégié. Comme le constate avec force Olivier Meuwly: «... Point d'ancrage de la société, et donc de l'Etat appelé à en organiser l'existence [...], la Cathédrale [...] est bel et bien le temple de l'Etat: aujourd'hui, le cortège conduisant les autorités part du châteaueu.»²

Or, dans cette relation d'une communauté avec sa Cathédrale, la musique joue un rôle de tout premier plan, qu'il n'est pas inutile de rappeler. Antoine Reymond, à qui l'on peut exprimer une vive reconnaissance pour être à l'origine de ce magnifique projet – heureusement devenu réalité! – signe le chapitre des orgues, présentes dès 1411 à la Cathédrale. Un chapitre relativement bref, qui n'élude pas, non sans raison, le problème de la conception de l'orgue de 2003, car, «[...] du point de vue de l'histoire du bâtiment et parce qu'il obstrue la vue des parties hautes de la Cathédrale, cet instrument empêche de comprendre aujourd'hui la signification de la "façade" de Lausanne, dont la conception est celle d'un chœur occidental»³.

Or, si la Cathédrale a joué et joue encore un rôle actif dans la vie musicale des Vaudois, c'est bien parce que l'invasion bernoise de 1536, en amenant avec elle la Réforme, provoque une

transformation profonde de cette vie musicale. Tout est à faire, en particulier la création de textes et de mélodies propres à remplacer le chant grégorien. A l'évidence s'impose le chant des psaumes. Par eux, c'est donc bien à un éveil de la conscience musicale des Vaudois que l'on assiste dans le pays, quand en 1565 paraît le Psautier de Lausanne. Aujourd'hui encore, le style parfois rocailleux, mais plein de vérité, de vigueur et de solidité de nos psaumes, parle une langue accessible, tonale, franche et assurée, celle dont l'homme a besoin.

Un deuxième seuil est franchi, en 1823, lui aussi déterminant pour notre vie musicale, dans lequel la Cathédrale est à nouveau un élément essentiel. Il s'agit du grand concert donné à la Cathédrale par la Société helvétique de musique. On y présente, entre autres, des œuvres de Haydn, de Weber et de Beethoven. Deux estrades ont été construites, l'une sous la tribune de l'orgue pour l'orchestre et ses 139 musiciens et le chœur des 110 chanteurs, l'autre dans le chœur pour les 2280 auditeurs. Selon le chroniqueur de l'époque, le succès est «indescriptible», mais surtout, on n'a aucune idée, sur le moment, de l'impulsion considérable ainsi provoquée, dont tout

le Canton va bénéficier, par la création de groupes de chanteurs et d'instrumentistes à Morges, Moudon, Orbe, Payerne, La Vallée, Vevey, qui sont à l'origine d'autant de foyers de culture... La même expérience se reproduit en 1842, au même lieu, avec un programme plus ambitieux – la majorité des exécutants sont des amateurs! – la *5^e Symphonie* de Beethoven, le *Stabat mater* de Rossini et le *Lobgesang* de Mendelssohn, et les mêmes conséquences fécondes...

Cette belle responsabilité, devenue ainsi une tradition – celle de rassembler un peuple par la culture, et singulièrement par la musique, si proche des Vaudois –, la Cathédrale continue à la remplir, en des occasions peut-être fort diverses, qui vont de la création du *Requiem* de Christian Favre à la cérémonie d'assermentation des autorités cantonales – mais qu'importe, car les liens qu'elle incarne avec notre identité et notre passé restent présents, conscients ou non...

JEAN-JACQUES RAPIN

¹ Editions *La Bibliothèque des Arts*, Lausanne 2012.

² Op.cit. p.47.

³ Op.cit. p.193.

Un canton, un territoire

Contre les piqûres de LAT

L'aménagement du territoire est d'abord une affaire cantonale. C'est un principe constitutionnel confirmé par la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). Loi-cadre, elle se borne à exiger des cantons qu'ils se dotent de certains outils (plans directeurs, plans d'affectation, permis de construire) et permet d'assurer la coordination et la cohérence nécessaires dans les zones limitrophes. Mais les décisions fondamentales appartiennent aux cantons ou aux communes. A eux de désigner les zones à bâtir, leur ampleur et leur densité. Le Conseil fédéral veille en approuvant les plans directeurs cantonaux.

* * *

Avant l'entrée en vigueur de la LAT, en 1980, certains aménagistes centralisateurs, dont le très actif conseiller fédéral Kurt Furgler, avaient tenté de faire passer un projet privant les cantons d'une bonne partie de leurs compétences dans ce domaine. Ils n'étaient pas arrivés à leurs fins.

Seraient-ils en passe d'y arriver maintenant? Le 15 juin 2012, l'Assemblée fédérale a accepté de modifier la LAT. On changerait la donne. Voyons plutôt:

- la densification doit être revue;
- les surfaces d'assolement sont introduites dans la loi;
- l'étendue des territoires réservés à l'habitat et à l'exercice d'activités économiques doit être limitée;
- les cantons doivent percevoir une taxe de 20% sur les avantages

résultant de l'aménagement du territoire;

- les plans directeurs doivent être plus précis et contenir des éléments qui pourront être contrôlés par le Conseil fédéral (dimension totale des surfaces affectées à l'urbanisation; répartition dans le canton et manière de coordonner leur expansion; manière de coordonner l'urbanisation et les transports; manière de concentrer le développement et densification; limitation des zones à bâtir);
- les zones à bâtir doivent être définies seulement pour les quinze ans à venir et les surfaces surdimensionnées doivent être réduites;
- l'emplacement et la dimension des zones à bâtir doivent être coordonnés au-delà des frontières communales;
- de nouveaux terrains ne peuvent être classés en zone à bâtir que dans certaines conditions très strictes;
- la Confédération et les cantons doivent élaborer des directives techniques relatives au classement des terrains en zone à bâtir (c'est généralement par ce biais que les aménagistes centralisateurs imposent leur vision aux cantons);
- toutes ces mesures doivent être intégrées dans le plan directeur cantonal dans les cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de la modification législative.

* * *

Un référendum contre ce projet a abouti. La moitié des 60000 signatures

provient du Valais. Les Zurichois, les Genevois et les Bâlois, pour ne citer qu'eux, sont-ils en droit de dire aux Valaisans comment ils doivent aménager leur territoire? Sont-ils menacés par les décisions valaisannes? Habitants de terres largement et souvent densément bâties, ont-ils quelque autorité ou compétence pour dicter leur conduite à leurs confédérés?

La campagne électorale a débuté. Le comité pour le oui fait paraître des quarts de page dans les journaux. On y voit un drapeau suisse supporté par un cure-dents, du type de ceux qu'on plante sur les petits-pains du 1^{er} août. Mais là, le drapeau est planté dans un paysage de champs et de montagnes, avec une ferme et un village. On ne saurait être plus clair: chacun doit se soumettre aux diktats fédéraux; c'est une piqûre, une injection de droit fédéral.

Comme on plante sa bannière sur la place forte qu'on vient de conquérir, on plante l'aménagement fédéral dans les territoires cantonaux. Ça fait mal et les Valaisans le font savoir. Un comité de citoyens est «entré en résistance», pour reprendre les termes de *24 heures* des 19/20 janvier 2013. Même le très médiatique et bouillant président du PDC suisse, le Valaisan Christophe Darbellay, mène campagne contre cette loi et contre l'avis majoritaire du parti qu'il préside.

* * *

Et les Vaudois? Ils se font discrets car ils ont anticipé les effets de la loi. Leur plan directeur cantonal contient déjà à peu

près tout ce que la nouvelle LAT impose. Alors, pourquoi se battraient-ils?

C'est précisément parce qu'ils ont pu, en toute liberté, adopter des règles qui leur conviennent que les Vaudois doivent se battre contre cette ingérence fédérale nouvelle. Lorsque le plan directeur cantonal a été adopté, il a fait l'objet de multiples discussions dans les communes et les régions du Canton. Le défunt conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud a pris son bâton de pèlerin pour aller expliquer la situation aux quatre coins du Pays. Les communes ont pu s'exprimer. Les députés ont débattu de ce plan au Grand Conseil. S'il faut maintenant le modifier, à l'instigation notamment de nombreuses communes qui s'en plaignent, le débat se déroulera sur le plan cantonal, sans intervention extérieure. C'est cela la liberté et l'autonomie.

En acceptant la modification de la LAT, les Vaudois perdraient la liberté de modifier leur plan directeur cantonal. En lieu et place de conseillers d'Etat et de députés connus et proches, ce seraient des experts qui décideraient. Compte tenu de la loi des nombres, ils proviendraient bien plus fréquemment de la région zurichoise que de Terre Sainte ou d'Yverdon. Contre la technocratie, il est difficile de téléphoner à un député ou même à un ministre cantonal.

Préservez cette liberté et cette autonomie, qui nous laissent un peu de souveraineté, en déposant un NON dans l'urne le 3 mars prochain.

JEAN-MICHEL HENNY

Douaumont

Ici, nous vivons en sécurité et dans l'abondance. Nous nous demandons cependant si les soubassements du Pays de Vaud sont encore solides. Et si tout s'effondrait? Et s'il fallait souffrir? Et s'il fallait finir? Nous voulons nous accrocher à des certitudes intellectuelles. Peut-être devons-nous de temps à autre nous laisser guider par nos émotions.

En l'espace de quelques semaines, nous avons été secoué deux fois. D'abord, le 20 novembre, nous avons entendu à la salle du Métropole la Passion selon saint Matthieu, interprétée par l'OCL et l'Ensemble vocal de Lausanne, dirigés par Michel Corboz. Les 3 et 4 décembre, nous avons parcouru avec une classe d'adolescents les champs de bataille près de Verdun, dans le département de la Meuse.

En ces deux occasions, la même émotion profonde nous submerge. Nous sommes au bord des larmes, mais nous nous retenons, car un homme ne pleure pas. Nous éprouvons une sorte de tristesse allègre ou de joie apitoyée, comme on voudra. Qu'y a-t-il de commun entre la Passion et la Grande Guerre, outre les chorals que la foule berlinoise entonna le premier jour de la mobilisation?

Une analogie se dessine.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

ICM Imprimerie Carrara, Morges

D'un côté, le sacrifice absolu, le don total: trahi par Judas, renié par Pierre, battu, moqué, sous les crachats des brutes, doutant même de son Père, le Dieu qui s'est fait homme trouve une mort ignominieuse pour racheter nos péchés.

De l'autre, à Verdun, un autre sacrifice, moins pur, relatif, discutable: des centaines de milliers de soldats meurent pour la France, ou le Reich allemand, ou peut-être la démocratie et la liberté des peuples, si l'on songe aux combattants américains.

Sans doute la plupart des soldats n'ont-ils pas laissé leur vie pour une idée. Ils sont morts résignés, pour ne pas perdre la face, parce qu'il le fallait, pour rester côte à côte avec les camarades de tranchée, vaillants que vaillants.

Dans une civilisation dominée par les échanges marchands, la technique et le divertissement (personne ne mourrait pour l'UE, la Banque mondiale ou Apple), le don de soi surprend et émeut. Il est possible de se dévouer sans autre perspective que la mort. Une force venue des temps bibliques, à l'œuvre dans les tranchées, a poussé les hommes au-delà de leur condition. Ils ont sacrifié leur vie; ces sacrifices ont eu lieu dans une Europe morte le 11 novembre 1918, qui ne renaîtra pas, mais qui nous porte et nous inspire encore.

«Notre vie est un voyage, dans l'hiver et dans la nuit, nous cherchons notre passage, sous le ciel, où rien ne luit»: Cette chanson des gardes suisses, mise en exergue par Céline dans *Voyage au bout de la nuit*, nous revient en mémoire ce 3 décembre quand notre bus, après avoir suivi la Voie sacrée luisante de pluie, parvient dans l'obscurité profonde à la congrégation des sœurs de saint Joseph de saint Marc, à Benoîte-Vaux (diocèse de Verdun), où nos élèves seront logés.

Nous aussi, nous cherchons un sens à ce que nous vivons dans la paix vaudoise et le souvenir du conflit qui a rendu le continent européen exsangue.

Tôt le matin du 4, un curé lorrain d'aspect bernanosien, avec ses yeux très bleus et ses larges épaules, sert le café puis présente le lieu aux adolescents.

Nous partons pour la ville de Verdun, puis visitons les tranchées de Vauquois en Argonne; nous apercevons la côte 304 et le Mort-Homme, hauts lieux de combats meurtriers. Ensuite, c'est le village fantôme de Fleury-devant-Douaumont, la visite du fort et enfin l'Ossuaire où reposent les restes de 130000 combattants non identifiés. Il a l'aspect d'une épée fichée en terre jusqu'à la garde. Les murs en sont couverts de plaques commémoratives apposées par des privés ou des associations d'anciens des multiples régiments et bataillons engagés à Verdun de février à novembre 1916, durant la «noria».

Ce qui frappe d'entrée, ce sont les patronymes et prénoms bien français, les Charles, les Louis, les Albert. Nous repérons soudain les noms d'un père et de ses quatre fils, tous «morts pour la France». Ici, pas de Kevin, de Dylan, d'Ethan ou de Jonathan. Ceux-ci gisent au cimetière américain de Romagne-sous-Montfaucon, bichonné par une équipe permanente de vingt jardiniers. Les croix (et quelques étoiles de David) en marbre de Carrare sont plantées sur un gazon ras, parfaitement vert et bordé d'arbres majestueux impeccablement taillés. À la magnificence de ce lieu, on comprend qui est devenu le maître en 1918. L'Amérique a supplanté les empires coloniaux français et britanniques.

A Douaumont, le problème de l'immigration se pose soudain sous un autre angle. Un monument a été érigé en 2006 en l'honneur des 70000 soldats musulmans morts pour la France. Sur la plaque

de bronze à l'entrée du fort, on apprend que, le 24 octobre 1916, un bataillon de Sénégalais et deux compagnies de tirailleurs somalis renforçaient le fameux régiment d'infanterie coloniale du Maroc, le plus décoré de France, lors de la reprise du fort¹ aux Allemands. Le RICM, qui reçut à cette occasion la légion d'honneur, était en fait formé de fusiliers bretons, normands, auvergnats, parisiens, bref de métropolitains. Ce qui n'enlève rien au fait que l'engagement de soldats des colonies, la «force noire» du général Mangin, a créé une dette qui demeure aujourd'hui.

Du côté allemand, c'est la fin de l'Ancien Régime. Les troupes sont encore ancrées dans de petits royaumes. Les Bavarois du Corps alpin rôdent autour de Verdun. Dans le fort de Douaumont sont inhumées 679 jeunes recrues identifiées sur plus de mille hommes tués à la suite d'une explosion accidentelle dans une réserve de grenades et d'huile pour lance-flammes. Elles appartenaient aux régiments des grenadiers brandebourgeois de la garde du roi.

Christ est ressuscité. Et ceux qui sont tombés à Douaumont, le sont-ils? Le Christ l'a dit: Il est avec eux, et avec nous, jusqu'à la fin du monde. Et nous aussi sommes avec eux, pour un peu de temps.

JACQUES PERRIN

¹ «On a repris Douaumont!», telle est la phrase mythique que le lieutenant Maréchal (Jean Gabin) lâche devant un public de prisonniers français dans la Grande Illusion, film immortel de Jean Renoir, ancien chasseur alpin blessé en 1915. Alors un soldat anglais déguisé en «girl» pour le spectacle entonne la Marseillaise, reprise immédiatement par toute l'assemblée. L'ignoble chant révolutionnaire acquiert alors une tout autre dimension (qu'il avait d'ailleurs déjà prise dans le *Lied* de Schumann sur un poème de Heinrich Heine, *die beiden Grenadiere*).

Rémunérations abusives, réglementation abusive

Il y a toujours eu des gens en position d'engranger les écus par tombeaux entiers: de puissants latifundaires au temps de l'économie rurale, des conquistadores cousus d'or, des chefs de guerre habiles au pillage, des marchands-corsaires bien placés sur les routes maritimes, des fermiers-percepteurs au bénéfice de larges commissions. Leur enrichissement parfois fabuleux donnait sans doute à jaser dans le peuple, à cause d'un sentiment diffus d'injustice mêlé à quelque jalousie. Mais a-t-il été vraiment nuisible aux pays et cités où ces magnats accumulaient leurs gains? On serait plutôt porté à soutenir le contraire, si la fortune de l'un entraînait la prospérité des autres, grâce à l'emploi d'une domesticité nombreuse, à l'embauche d'artisans et d'ouvriers pour construire des palais, aux dons faits à l'Eglise, aux pertes subies au jeu, à la munificence du mécénat.

De nos jours, même si elles ne sont pas plus préjudiciables à l'économie générale qu'autrefois, les rémunérations mirifiques de quelques chefs d'entreprise (pas celles des sportifs ou des stars du spectacle) sont plutôt mal vues chez nous (les Américains ont un rapport plus positif à la réussite matérielle). Il est vrai que leurs bénéficiaires, qui prônent à l'occasion le salaire au mérite dans les séminaires de pensée libérale, ne méritent assurément pas de gagner cent fois plus que leurs ingénieurs ou leurs économistes du milieu de la hiérarchie. Il est vrai aussi que nos *top managers* courent moins de risques personnels que les seigneurs de la guerre ou les hardis marchands pillant l'outre-mer (mais pas que les latifundaires ou les fermiers de l'impôt), surtout s'ils sont munis de parachutes dorés lorsqu'on les éjecte parce que les affaires volent bas. Malgré cela,

quelques vedettes de la finance ou de l'industrie, gagnés par l'ivresse des sommets et insensibles à la *vox populi*, ont persévéré dans l'excès.

Leur insolence a conduit le Schaffhouseois Thomas Minder, chef d'entreprise lui-même, élu depuis lors au Conseil des Etats, à lancer et à faire aboutir par ses propres forces une initiative populaire destinée à mettre bon ordre dans la maison de l'économie. Ce fabricant de pâtes dentifrices et de bains de bouche, soucieux de l'hygiène du monde des affaires, propose un article constitutionnel long d'une vingtaine de lignes, contenant une vingtaine de règles particulières. Ce luxe de détails, au niveau de la loi fondamentale, est déjà suspect. L'examen des mesures préconisées confirme que M. Minder, en raide justicier enfourchant son cheval de bataille, est l'homme d'une idée qui doit primer sur toute autre considération, au mépris parfois de la cohérence du droit ou d'effets secondaires aussi pernicieux que le mal qu'il entend combattre.

L'initiative concerne les seules sociétés cotées en bourse et développe ses injonctions sur deux axes. Le premier vise à limiter les pouvoirs du conseil d'administration, suspect d'un laxisme qui lui profite aussi. Diverses dispositions concernant ses membres et ceux de la direction devraient être fixées dans les statuts (ci-après: S) ou votées par l'assemblée générale des actionnaires (AG):

- la somme totale des rémunérations du conseil d'administration (AG);
- la somme totale des rémunérations de la direction (AG);
- les plans de bonus et de participation au capital des membres du conseil et de la direction (S);
- le montant de leurs rentes (S);

- le montant maximal d'éventuels crédits ou prêts qui leur seraient alloués (S);
- le nombre de leurs mandats externes (S);
- la durée du contrat de travail des membres de la direction.

Pour renforcer l'assemblée générale face au conseil, les membres de celui-ci et le président seraient soumis à réélection annuelle.

Il est illusoire de penser qu'on changerait grand-chose en renforçant les pouvoirs des actionnaires. Dans une société cotée en bourse, ceux-ci se présentent comme une multitude peu organisée, et dont une bonne partie n'a d'intérêt que spéculatif pour la firme; une bonne tenue morale de ses dirigeants ne leur importe guère. Mais certaines propositions de M. Minder sont incohérentes ou néfastes. Par exemple, enlever au conseil d'administration, qui engage la direction, la compétence de négocier les conditions de travail est une absurdité. Fixer dans les statuts la durée du contrat de travail des dirigeants revient à privilégier l'idée que «les managers ne font que passer», tels de nouveaux proconsuls, le temps de se remplir les poches: M. Minder se tire une balle dans le pied. Limiter dans les statuts, donc de façon rigide, le nombre des mandats externes des administrateurs est non seulement inapproprié, mais peut se révéler néfaste dans le cas de conseillers aux compétences rares et pointues.

La seconde catégorie de propositions de M. Minder consiste à interdire purement et simplement certaines pratiques et divers versements aux administrations et directeurs:

- les indemnités de départ («parachutes dorés»);
- les rémunérations anticipées (primes à l'engagement);
- toutes autres indemnités (même pour frais ou dommages subis?);
- les primes en cas d'achat ou de vente de partie de l'entreprise;

- les contrats de travail multiples dans les sociétés d'un groupe.

Il s'agit de pratiques souvent déplaisantes. Mais on peut trouver des cas où elles se justifient. L'intérêt public n'est pas assez touché pour qu'elles soient l'objet d'une prohibition, constitutionnelle de surcroît, donc quasi intangible!

Exhaustif, M. Minder ajoute que les caisses de pensions seraient tenues de voter dans l'intérêt de leurs assurés (donc pourquoi pas dans une optique spéculative?!); et il parachève son œuvre de constituant en prescrivant des sanctions pénales en cas de violation d'une des règles ci-dessus (jusqu'à trois ans de prison et une amende jusqu'à l'équivalent de six salaires annuels). Ce mélange du droit privé et du droit pénal ne nous dit rien qui vaille; d'ailleurs, qui sera puni, l'auteur du délit (en fait les administrateurs coupables d'avoir pris des décisions illicites) ou son bénéficiaire, peut-être involontaire? Mystère. M. Minder est peut-être justicier, mais pas pénaliste.

Il convient évidemment de rejeter cette initiative, si bien intentionnée que soit son auteur et si populaire que soit sans doute la cause qu'il défend. On évitera ainsi que la rapacité excessive de quelques-uns provoque une réglementation excessive au détriment de tous. Le refus aurait pour conséquence l'entrée en vigueur automatique d'un contreprojet indirect de rang législatif, dont il serait trop long de détailler ici la teneur. Disons qu'il évite les errements les plus manifestes de l'initiative et qu'il vise principalement à donner à l'assemblée générale des actionnaires la compétence de contrôler de plus près les rémunérations, si elle le veut. Pour les raisons qu'on a vues, ce renforcement du pouvoir des actionnaires ne nous enthousiasme pas, mais ce serait le moindre mal et cela calmerait un peu la *vox populi*.

JEAN-FRANÇOIS CAVIN

Pour en finir avec l'année Rousseau

Voici quelques extraits de l'intervention de Maurice Barrès à la Chambre des députés, le 11 juin 1912, à propos du bicentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau. De plus longues citations de ce discours ont été publiées dans *L'Action française* n° 2847 (20 septembre – 3 octobre 2012). Le texte intégral est disponible en ligne sur le site de la Revue Critique des idées et des livres (1^{er} juin 2012).

Je ne voterai pas les crédits que le gouvernement nous demande pour la glorification de Jean-Jacques Rousseau et je voudrais m'en expliquer brièvement. J'admire autant que personne l'artiste, tout de passion et de sensibilité, le musicien, pourrais-je dire, des Rêveries du promeneur solitaire, des Confessions et de La Nouvelle Héloïse. L'homme lui-même, cette vertu pauvre et revêche alliée à cet amour lyrique de la nature et de la solitude, non, je ne ferai pas son procès. Et je ne conteste pas que du point de vue social il n'ait eu son moment d'utilité, de bienfaisance même, quand il apportait, dans une société intellectualisée à l'excès, une riche effusion d'imagination et de sentiments. [...]

A l'heure où nous sommes, avez-vous vraiment l'idée qu'il est utile et fécond d'exalter solennellement, au nom de l'Etat, l'homme qui a inventé le paradoxe détestable de mettre la société en dehors de la nature et de dresser l'individu contre la nature? [...] Avez-vous vraiment l'idée qu'il est utile et fécond d'exalter solennellement, au nom de l'Etat, le pédagogue qui a le plus systématiquement écarté de l'enfant les

influences de la famille et de la race? [...] Avez-vous vraiment l'idée qu'il est utile et fécond d'exalter solennellement, au nom de l'Etat, l'homme qui a posé comme principe que l'ordre social est tout artificiel, qu'il est fondé sur des conventions, que la famille elle-même ne se maintient que par des conventions, et qui en déduit le droit pour chacun de nous de reconstruire la société au gré de sa fantaisie? [...]

Dans tous ses livres politiques, chez Rousseau, c'est la même chimère de coucher la vie sur un lit de Procuste. Sa raison arbitraire s'imagine qu'elle suffit à elle seule pour créer une société plus saine et plus vigoureuse que celle qui a sa racine dans les profondeurs mystérieuses du temps. Quelle orgueilleuse confiance en soi! [...] Les morts sont nos maîtres, nous pouvons adapter leurs volontés à la nécessité présente, nous ne pouvons ni ne devons les renier. Rousseau est par excellence le génie qui essaie de nous lancer dans cette révolte néfaste, et d'ailleurs impuissante, et qui nous conseille d'agir comme si nous avions tout à refaire à neuf, comme si nous n'avions jamais été civilisés. Nous refusons de le suivre. [...]

Je ne voterai pas ces crédits; je ne proclamerai pas que Rousseau est un prophète que doit écouter notre société. Il est un grand artiste, mais limité par des bizarreries et des fautes que seul l'esprit de parti peut nier. Que d'autres fassent leur Bible de L'Emile, du Discours sur l'inégalité et du Contrat social. Pour moi, je l'écoute comme un enchanteur dans ses grandes symphonies, mais je ne demanderai pas de conseils de vie à cet extravagant musicien.

Trop d'avocats, pas assez d'électriciens: on nous écrit:

Dans votre édition du 11 janvier dernier, Me Alexandre Bonnard relève avec pertinence ce que j'avais remarqué avec effroi dans la FAO du 18 décembre 2012.

J'ai apprécié qu'on intitule son article «Quotas», puisqu'il y fait allusion à la féminisation des professions libérales, que l'on peut apprécier diversement. Personnellement j'aimais mieux, en 1978, quand je me suis installée, qu'il n'y eût qu'une minorité de femmes au Barreau vaudois. Hélas, tout a bien changé, mais ce qui est inquiétant, ce n'est pas la féminisation du métier, mais sa prolifération.

Depuis que le Barreau vaudois a eu la faiblesse de supprimer l'obligation de la thèse, il y a eu explosion du nombre d'avocats, et la qualité n'a évidemment pas suivi la quantité. Ceux d'aujourd'hui n'ont pas la plus petite idée du latin et du droit romain. Ce sont devenus, pour la plupart, des techniciens du droit, sans culture, sans humanisme, dépourvus de sens psychologique et d'humour.

Dans le bulletin téléphonique 2012 de Lausanne, il y a 27,5 colonnes d'avocats, 6 colonnes d'installateurs sanitaires et 5,5 colonnes d'électriciens. A ce jour (indication fournie par le secrétariat de l'Ordre judiciaire), il y a six cent quatre avocats inscrits dans ce

Canton, vingt-neuf «importés» et cent-quarante-sept stagiaires.

Que l'on ne vienne pas me dire que la population vaudoise a plus besoin d'avocats que d'électriciens ou de monteurs sanitaires, c'est l'inverse qui se vérifie chaque jour.

Or, il est de bon ton de faire croire aux enfants et surtout à leurs parents que l'apprentissage est une honte, et l'université le prestige et la fortune assurés. Cette imposture gauchisante est en train de faire des dégâts que l'on n'a pas encore assez mesurés.

Mais je suis l'éternelle Cassandra...

ELISABETH SANTSCHI

Juvenilia CX

– Alors, ce match de foot à Berne, comment ça s'est passé?

– On les a eus, mais ça n'a pas été facile. C'était la première fois qu'on jouait contre des Suisses-Allemands. Dur dur. Il faut reconnaître qu'ils n'ont pas la même mentalité que nous. Et ce n'est pas seulement à cause de la langue. Je ne pensais pas qu'on était si différents.

Ce bon Vaudois de quinze ans né à Lausanne s'appelle Amitrasudan Rajendramohanasu. Ses parents sont d'origine sri lankaise.

Vers une théologie des ministères

Dans *La Nation* du 30 novembre 2012, nous évoquions quelques principes qui nous paraissaient devoir présider à la définition d'une théologie des ministères qui se fait attendre depuis au moins une quinzaine d'années dans l'Eglise Evangélique Réformée Vaudoise (EERV). Depuis, le Conseil synodal a publié pour le synode des 1^{er} et 2 mars 2013 un rapport sur la question.¹

Contrairement à plusieurs occasions récentes où le Synode et l'exécutif de l'EERV nous ont donné matière à critique, nous nous réjouissons de constater que ce rapport va clairement dans la bonne direction, nous rejoignant sur l'essentiel. Nous espérons que le Synode saura également suivre ce cap.

La réflexion du Conseil synodal est fondée sur un souci d'œcuménisme, d'abord réformé (exprimé par la Concorde de Leuenberg, les travaux de la FEPS² et de la CEPE³) et ouvert vers les autres confessions chrétiennes. De cette vision découle le constat que la prédication de la Parole et l'administration des sacrements sont inséparables et que le premier des ministères indispensables à la mission de l'Eglise est celui de la Parole et des sacrements. En tradition réformée, ce ministère est le pastorat, qu'il convient cependant de recentrer sur ces deux tâches centrales.

Il en découle, d'une part, le besoin d'une formation académique pour les pasteurs, d'autre part, la nécessité de restituer tant au pastorat qu'au diaconat leur originalité. Par ailleurs, le Conseil synodal constate que la vie professionnelle amène aujourd'hui des changements de carrières et qu'il est nécessaire de distinguer entre la consécration qui est donnée à vie et la reconnaissance de la vocation liée à l'exercice d'une activité spécifique au service de l'Eglise. Ceci pousse le gouvernement de notre Eglise à considérer également le poids symboliquement fort du ministère pastoral dans la population, alors que le diaconat n'existe pas depuis plus d'un demi-siècle en tradition réformée.

Sur la base de ces réflexions, le Conseil synodal a le courage de proposer une solution théologique claire, tranchant avec la pratique actuelle. La consécration doit être réservée au ministère pastoral, «seul métier qui, en régime réformé, ne s'exerce qu'en Eglise» et qui implique (en principe) le choix de consacrer sa vie («professionnelle», *dixit* le Conseil synodal) à l'Eglise. L'exécutif estime qu'il convient aussi de mieux discerner les vocations avant de procéder à ce pas définitif, proposant que la consécration n'intervienne qu'après cinq années d'exercice du ministère.

Un acte synodal de reconnaissance serait proposé «pour toutes les personnes appelées à exercer les divers métiers d'Eglise regroupés sous le terme de diacre: diacre-formateur, diacre-accompagnant, diacre-pédagogue, etc. Cette solution est conforme à la théologie des autres Eglises réformées. Vu le changement fondamental pour les diacres, le Conseil synodal est conscient qu'il lui reviendra de «veiller à créer une passerelle pour les professionnels en Eglise au bénéfice d'une reconnaissance diaconale qui souhaiteraient demander la consécration pastorale». Ce nouveau cadre implique également qu'un pasteur occupant aujourd'hui un poste de type diaconal ne pourra le conserver s'il ne bénéficie d'une formation professionnelle complémentaire.

A notre sens, cette approche théologique réjouissante souffre tout de même de quelques faiblesses qu'il conviendra de combler. Premièrement, les réflexions du Conseil synodal sur le pastorat font peu de place à l'importance de réserver la célébration des sacrements au ministre de l'Evangile. En particulier, la question des dérogations pastorales et celle de la situation des pasteurs non encore consacrés n'est nullement abordée. D'autre part, il nous semble qu'il conviendrait de différencier la recon-

naissance synodale donnée à un diacre qui conçoit sa vocation comme l'œuvre d'une vie (sans envisager de devenir pasteur) et celle accordée en vue d'une activité conçue comme temporaire. Enfin, sur un plan pratique, nous pensons que cette réforme n'a de chances d'aboutir que si les diacres qui occupent (parfois de manière très compétente) des postes de type pastoraux sont assurés de se voir proposer un régime transitoire généreux vers le ministère pastoral.

Si le Synode reste dans la voie que lui propose notre gouvernement d'Eglise, cette décision changera nettement plus la vie de l'EERV que la reconnaissance des couples homosexuels. Il s'agira cependant alors non d'une rupture, mais d'un retour à la tradition héritée des réformateurs et d'un rapprochement avec nos Eglises sœurs.

OLIVIER KLUNGE

¹ Accessible sous: <http://eerv.ch/documentation/?category=1064>

² Fédération des Eglises Protestantes de Suisse, *La consécration selon le point de vue réformé*, Position 10, éd all. 2007, éd. Fr 2009; accessible sur www.feps.ch.

³ Communion des Eglises Protestantes d'Europe, *Ministère-Ordination-Episkopé*, 2012; accessible sur: <http://geke.eu.webs.jalb.de>.

Aspects de la vie vaudoise

Les Bains de l'Alliaz

(*fm*) Reconnue miraculeuse pour soigner les galeux dès le XVI^e siècle, la source d'eau sulfureuse de l'Alliaz, située sur les hauts de Blonay à 1040 mètres d'altitude, a vu se développer un établissement de bains au cours des XIX^e et XX^e siècles. Quelques hôtes illustres y ont séjourné, comme Ernest Hemingway en 1922 qui décrit l'ambiance de son café dans le roman *L'Adieu aux armes*. Exploités jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, les Bains de l'Alliaz ont été transformés alors en un immeuble locatif dans lequel s'installa à la fin des années septante le peintre et sculpteur Jean Hirtzel. Fortement attachée à ce lieu, son épouse vient de publier un livre qui retrace toute l'histoire de ces bains. [Madeleine Hirtzel, *Les Bains de l'Alliaz*, Editions Cabédita, 212 p.]

Un Vaudois champion suisse des bouchers

(*fm*) Avec deux mois de retard, nous tenons à féliciter Lionel Favre, employé de la boucherie Péguiron à Fey, qui a remporté en novembre 2012 le premier prix du Championnat suisse des bouchers à Thoun. Le jeune homme de 23 ans est le premier Romand à gagner ce titre en vingt ans d'existence du concours; il devance douze concurrents, dont un autre Vaudois, le Moudonnois Michaël Wyler, qui est aussi monté sur le podium avec sa troisième place. Ce dernier a également droit à nos félicitations.

Architecture vaudoise du XX^e siècle

(*fm*) Le grand public ne le sait ou ne le remarque pas forcément, mais le Pays de Vaud recèle un grand nombre de bâtiments érigés au XX^e siècle, que l'on peut certes diversement apprécier, mais qui n'en font pas moins partie de notre patrimoine. Un livre récemment paru nous permet de partir à la découverte de quelques-unes de ces réalisations architecturales. Intitulé *Architecture du Canton de Vaud* et publié, sous la direction de Bruno Marchand, professeur au Laboratoire de théorie et d'histoire de l'EPFL, aux Presses polytechniques et universitaires

romandes, ce volumineux ouvrage de 419 pages s'intéresse aux constructions édifiées entre 1920 et 1975, lesquelles sont décrites, commentées et illustrées. Parmi les trois cent quarante-trois bâtiments répertoriés, on trouve bien sûr des incontournables comme le siège international de Nestlé à Vevey ou la salle Métropole de Lausanne, mais également des réalisations plus modestes ou que l'on ne repère pas forcément au premier coup d'œil tels le square Mon-Repos à Lausanne ou le garage et tea-room de l'Arc-en-ciel à Busigny.

Et encore pour les bibliophiles

(*ar*) Signalons encore la parution de trois livres intéressants dans notre Canton.

Editée par la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, la Revue historique vaudoise paraît fidèlement depuis 1893. Le dernier numéro de la RHV est intitulé *Livres et lecteurs en terre vaudoise: une histoire à écrire*¹. Ce bel ouvrage de plus de 500 pages évoque notamment l'*Encyclopédie* d'Yverdon, les lectures suggérées au futur tsar Alexandre I^{er} par son précepteur Frédéric-César de La Harpe, ou C.-F. Ramuz et Igor Stravinski illustrés par Théodore, le fils du compositeur. Comme l'écrit Silvio Corsini, responsable scientifique du volume: «L'histoire du livre et de la lecture offre un champ d'étude aussi riche et varié que passionnant» (introduction, p. 12).

François Alphonse Forel, né en 1841 et mort en 1912, est considéré comme le fondateur de la limnologie, cette science dédiée à l'étude des lacs et des eaux superficielles. Son arrière-petit-fils François David Claude Forel a découvert un manuscrit inédit de son aïeul dans la maison familiale de Chigny, texte écrit en 1909-1910 par le grand savant pour ses petits-enfants (au rang desquels figurait sauf erreur le pasteur François Forel, bien connu de nombre de nos lecteurs), pour leur raconter sa trajectoire personnelle et sa carrière professionnelle. Ce document exceptionnel vient d'être édité, agrémenté de plusieurs textes émanant de scientifiques actuels².

Enfin, les découpages du Pays-d'Enhaut sont à l'honneur, dans un beau livre récent consacré à Anne Rosat³. Née en Belgique et arrivée aux Moulins après son mariage avec Aloïs Rosat, Anne Rosat née Colin a commencé le découpage en 1969. Cette digne héritière des grands découpeurs historiques aime les couleurs. Les œuvres présentées dans le livre sont souvent agrémentées de bouquets de fleurs multicolores, avec une dominante de tons rouges. Dans ces découpages pleins de finesse, on retrouve naturellement les montées à l'alpage traditionnelles, mais aussi des chalets, d'autres bâtiments de la région, voire

même un ballon à air chaud! Ne manquez pas ce beau voyage culturel et artistique au Pays-d'Enhaut.

¹ *Livres et lecteurs en terre vaudoise: une histoire à écrire*, RHV tome 120, Lausanne 2012, www.svha-va.ch.

² François Alphonse Forel, *Forel et le Léman, aux sources de la limnologie*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne-Dorigny 2012, www.ppur.org.

³ *Anne Rosat*, livre édité par le Musée du Vieux Pays-d'Enhaut, Château-d'Oex 2012, www.musee-chateau-doex.ch, ou www.annerosat.ch.

Le Coin du Ronchon

Un cauchemar minable

Vous croyez vivre dans un beau pays, moderne et prospère? Ne vous fiez pas aux apparences: les lieux les plus enchanteurs dissimulent des situations horribles; des drames épouvantables se déroulent là où nous les attendons le moins. Heureusement, la presse est là pour nous révéler la réalité *cauchemardesque* qui nous entoure.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit: «Le cauchemar des nouveaux trains dans les vieilles gares», titrait *24 heures* le 15 janvier. Figurez-vous que, dans certaines gares pas encore modernisées, il faut lever les pieds pour monter dans les trains modernes! «*Un espace d'une trentaine de centimètres entre la rame à l'arrêt et le quai de la gare. Un trou qui se transforme en gouffre pour les personnes âgées.*» Qui eût cru que, dans un XXI^e siècle déjà bien entamé, on pût infliger un traitement aussi inhumain aux voyageurs! *Horresco referens...*

La moquerie sera sans doute fustigée comme un scandaleux manque de sensibilité à l'égard des «personnes à mobilité réduite». Eh bien tant pis! Et d'ailleurs, c'est moins de la moquerie que de la colère. L'auteur de ces lignes n'a pas pour habitude de s'émouvoir outre mesure de la misère du monde,

certes non... Mais tout de même! Sans sombrer dans un tiers-mondisme de mauvais aloi, sans parler des cas extrêmes des populations confrontées à des guerres ou à des famines, on peut bien penser qu'il existe encore sur notre continent, dans des pays pas si lointains, des gens, même âgés, même handicapés, qui seraient bien contents de n'avoir qu'à lever le pied de trente centimètres pour monter dans des trains modernes!

Quand on vit dans le pays le plus riche du monde, avec la qualité de vie la plus élevée au monde, avec le réseau de transports publics parmi les plus denses du monde, avec des gares très correctement entretenues et des trains luxueux, on a assurément le droit de se plaindre que ces derniers sont mal fréquentés, de dénoncer certaines situations absurdes, de signaler des problèmes non résolus. On a le droit de râler, oui, mais avec un minimum de décence, d'humour, de «deuxième degré». Et on a aussi le droit de ressentir comme un douloureux signe de décadence le fait qu'un journal ose parler de «cauchemar» pour une marche de trente ou même de cinquante centimètres.

LE RONCHON